

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE AU LABEL FFBB CITOYEN ?

ACTIONS CONCERNEES :

- Action déjà mise en œuvre durant la saison en cours sous réserve qu'elle soit reconduite la saison suivante
- Action prévue avant la fin de la saison en cours

CLUB CANDIDAT :

Le club candidat au titre du **LABEL FFBB CITOYEN** doit établir sa déclaration via le formulaire mis à sa disposition à l'adresse :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/developper/les-labels-federaux>

Période de saisie pour les Clubs candidats :
du 21 décembre 2017 au 31 mars 2018.

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.
Les candidatures imprimées et transmises sur papier ne sont pas acceptées.

CLUB vers FFBB :

Lorsque le club considère que sa déclaration est complète, il la transmet à la FFBB exclusivement par courriel à l'adresse : citoyenne@ffbb.com avec, en fichiers joints, les fichiers numérisés sous format pdf (taille maxi 5Mo, si la taille est supérieure, utiliser un weTransfer)) justifiant et prouvant l'exactitude de sa déclaration.

FFBB vers LIGUE:

Dès réception, la FFBB

- confirme au club la réception
- informe la Ligue de la candidature et lui transmet le dossier pour avis

Pour émettre son avis, la Ligue peut associer le Comité Départemental.

FFBB vers CLUB avec copie au COMITE & LIGUE :

La Commission Fédérale traite le dossier, valide ou non la candidature en fonction des justificatifs fournis.

Le Bureau Fédéral de la Fédération Française de Basketball attribue le Label FFBB CITOYEN.

Le Club, le Comité et la Ligue sont alors informés par courriel de la décision.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

A l'appui de sa candidature, le club peut joindre tous les documents qu'il estime nécessaires.
(Format pdf, taille maxi 5Mo ou envoi via We Transfer).

Le club peut également transmettre des liens vers des sites ou autres parutions sur Internet valorisant son action.

Toutes les pièces composant le dossier de candidature doivent être transmises en une seule fois.